

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20230112

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

### Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme GERMAIN Martine  
Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**HEBERGEMENT**

**MODIFICATION DES TARIFS DE REMPLACEMENT DE L'EQUIPEMENT  
ET DE LA VAISSELLE**

Monsieur le Président rappelle que le tableau des tarifs appliqués pour remplacer les équipements et de la vaisselle lors de détérioration a été présenté au conseil communautaire du 7 décembre 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire d'ajouter cet appareil et son tarif de remplacement

- Cafetière avec un tarif de remplacement de 50€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'ajouter la cafetière à la liste déjà existante,
- **ACCEPTE** d'appliquer la tarification de 50€.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS